

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1461

13 juin 2008

SOMMAIRE

Actaris Metering Systems	70121	Jadelle S.A.	70118
Adelaide Holdings S.à r.l.	70121	Jesté A.G.	70123
Aerium Fairfield Capital Management S.A.	70093	Keystar S.A.	70123
Amsterdam International S.A.	70103	KGH International III S.à r.l.	70119
Argenta Fund	70126	Long Term Investment Fund (SIA)	70117
Azur Vintages s.à r.l.	70111	Mark IV Luxembourg Transportation Technologies Holdings S.à r.l.	70112
Banque Hapoalim (Luxembourg) SA	70125	Midas Asset Management S.A.	70091
Blue Ringed S.à r.l.	70117	Mima Films S.à r.l.	70118
BRE/DB Portfolio S.à r.l.	70119	Morgan Stanley Brunton S.à r.l.	70104
Burdes S.à r.l.	70119	Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	70110
Cercle Carré Immobilière S.A.	70127	Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l.	70110
CS (Finance) EUROPE Sàrl	70120	Morgan Stanley Ursa S.à r.l.	70103
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à r.l.	70120	Nalozo S.à r.l.	70105
DB Plus S.à r.l.	70114	Pegase Investment	70113
Defilippi S.à r.l.	70116	Père Jean De Laat	70120
Deja Soparfi S.A.	70127	Powergen Luxembourg S.A.	70082
Dofleini S.à r.l.	70116	Powergen Luxembourg SE	70082
EFA Partners	70118	Retail Operating Company Luxembourg	70125
Elite Distribution S.A.	70127	RH & PARTNER Investment Funds	70113
Elite Trading s.à r.l.	70111	Samiral S.A.	70124
Empe A.G.	70128	Société de Développement Immobilier Holding S.A.	70112
European Quality Fund	70128	Sopica Technology S.A.	70123
Fagus Multimanager	70124	SPF - Sierra Portugal Feeder 2	70117
Grassetto International S.A.	70125	Tamarind Holding S.A.	70111
Halogen Holdings	70121	Texas Refinery Corporation Intercontinen- tal S.A.	70122
Hegeling Holding S.A.	70109	Twin Holding 1 S.à r.l.	70104
Immobilière de Berchem A.G.	70122	Vermietungsgesellschaft Objekt 12	70126
Immo-Brouch	70108		
Industrielle Beteiligung S.A.	70124		

**Powergen Luxembourg SE, Société Anonyme,
(anc. Powergen Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.617.

Draft terms of conversion

1. The Company is a société anonyme having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4th December 2000 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 551 of 19th July 2001. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of M^e Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 29th May 2008 published in the Memorial number 1378 on 5th June 2008.

2. The board of directors noted that in accordance with article 3 of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") and article 2 (4) of the Council Regulation (EC) N^o 2157/2001 of 8th October 2001 on the Statute for a European company (the "Regulation") the Company has had a subsidiary company since 21st December 2005, Caremount Limited, a company incorporated and existing under the laws of Ireland with registration number 409824 and with registered office at 68, Merrion Square, Dublin 2, Ireland.

3. Pursuant to the minutes of the board of directors dated 28th May 2008, the board of directors resolved to approve the conversion of the Company into a société européenne (hereafter, "SE").

4. The board of directors of the Company has drawn up the present draft terms of conversion and hereby proposes to the shareholders of the Company to convert the Company from its current form of a société anonyme into a SE in accordance with article 3 paragraph 6 and article 31-3 of the Law and article 2 (4) and article 37 of the Regulation as more fully provided for therein.

5. The board of directors has prepared a report on the legal and economic justification of the conversion of the Company into a SE and the implications for the shareholders.

Such report is available to the shareholders of the Company at its registered office as from the date of publication of the present draft terms of conversion in the Mémorial and a copy thereof may be obtained free of charge.

6. The terms of the conversion of the Company into a SE are as follows:

I. Issued Share Capital of the Company

The current issued share capital of the Company is EUR 122,960.60 represented by 294,783 class A shares of a nominal value of 0.20 Euro each and 320,020 class B shares of a nominal value of 0.20 Euro each. Therefore, the issued share capital of the Company complies with the provisions of article 26 (2) paragraph 2 of the Law and articles 41 and 42 of Regulation.

II. Involvement of employees

The Company has no employees. Its business and the realisation of the Company's object are implemented without exception by the members of the board of directors, who are not engaged in any employment agreement with the Company. Thus Council Directive N^o 2001/86/EC of 8th October 2001 supplementing the Statute for a European company with regard to the involvement of employees and the provisions of the law of 25th August 2006 implementing it are not applicable.

III. Continuation of legal personality

The conversion of the Company into a SE will not result in the winding up or the dissolution of the Company or in the creation of a new legal entity. Any rights and obligations of the Company shall be automatically transferred to the SE upon its registration with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

IV. Articles of association of the Company

The articles of association of the Company shall be amended and restated in order to adapt them to the corporate form of a SE. It is proposed to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

"Amended and Restated Consolidated Articles Of Incorporation

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a société européenne ("Societa Europea"), under the name of "Powergen Luxembourg SE" (hereafter, the "Company").

The Company shall be governed by Council Regulation EC N^o 2157/2001 of 8th October 2001 on the Statute for a European company (SE) (the "Regulation") and the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Company shall acquire legal personality as from the date of its registration with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of stocks, security or instrument. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has an financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (without limitation direct or indirect parent companies and/or subsidiaries and/or affiliates), take any controlling, management and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intelligent property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purposes of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

The registered office of the Company may be transferred from the Grand-Duchy of Luxembourg to another Member State of the European Union in accordance with the provisions of articles 101-1 to 101-17 of the Law.

The registered office of the Company, and if applicable its head office, shall be located at any time in the same Member State of the European Union.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is fixed at one hundred twenty-two thousand nine hundred sixty Euro and sixty cents (EUR 122,960.60) divided into two hundred ninety-four thousand seven hundred eighty-three (294,783) class A shares of a nominal value of twenty cents (EUR 0.20) each and three hundred twenty thousand twenty (320,020) class B shares of a nominal value of twenty cents (EUR 0.20) each (the class A shares and class B shares are together referred to as the "shares" hereafter unless the context requires otherwise).

The share premium currently paid in is exclusively allocated to class A shares except for any specific share premium account to be allocated to the class B shares which may be created from time to time.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except with respect to the distribution of annual income by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 16 and 17 of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any general meeting of the shareholders' of the Company shall be convened by the board of directors. Shareholders representing together at least 10 % of the issued share capital of the Company may request that a general meeting of the shareholders be convened and shall draw up the agenda thereof.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by the Regulation or by the Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Where the Company comprises one single shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the Regulation and the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of the month of May in each year at 10:00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet at least every three months upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Regulation, the Law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Notwithstanding the preceding paragraph, the following transactions shall require an express decision of the board of directors:

- the acquisition of any kind of company or any other entity in any form whatsoever;
- the sale of an interest held in any kind of company or any other entity in any form whatsoever;
- to give guarantees and grant securities in favour of third parties and to secure the obligations of affiliated companies;
- to grant a pledge over all or some of the Company's assets and any other act that encumbers or creates a security over all or some of the Company's assets;

any proposal or decision from the board of directors in connection with the transfer of the registered office of the Company;

- the borrowing of money from third parties or related companies in excess of EUR 1,000,000.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The remainder of the annual profits shall be distributed pursuant and subject to the conditions as set out hereafter:

In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution, these shall be distributed annually as follows:

- (i) first, class B shareholders shall be entitled to receive per share a preferential dividend with respect to such year in an amount equal to two (2) per cent of the nominal value thereof and

(ii) second, the remaining balance shall be distributed with the approval of all shareholders among the class A shareholders.

The preferred dividend payable on class B shares pursuant to (i) shall be cumulative and any unpaid amounts shall be paid by preference to the class B shareholders out of distributable profits in subsequent years or liquidation proceeds as the case may be.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor and subject to the provisions of the preceding paragraphs.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) who need not to be shareholders and who are named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

On liquidation and following satisfaction of all liabilities the net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders as follows:

- (i) first any unpaid but accrued preferred dividends shall be paid to class B shareholders;
- (ii) thereafter class A shares shall participate rateably in the distribution of the then current share premium account representing available share premium paid-in on class A shares;
- (iii) thereafter class B shares shall participate rateably in the distribution of the then current share premium account representing available share premium paid-in on class B shares;
- (iv) thereafter class B shares shall receive an amount not exceeding their nominal value;
- (v) thereafter any surplus shall be distributed to class A shares exclusively.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the Regulation."

V. Approval by the shareholders

The present draft terms of conversion into a SE shall be submitted to the extraordinary general meeting of shareholders of the Company at least one month after the date of their publication in the Memorial in accordance with article 31-3 (4) of the Law and article 37 (7) of the Regulation.

Suit la version française du texte qui précède:

1. La Société est une société anonyme avec siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg constituée par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n^o 551 du 19 juillet 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de M^e Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 mai 2008 publié au Mémorial numéro 1378 le 5 juin 2008.

2. Le conseil d'administration constate que, conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et l'article 2 (4) du Règlement (CE) n^o 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société européenne (le «Règlement»), la Société a une filiale depuis le 21 décembre 2005, Caremount Limited, une société de droit irlandais immatriculée sous le numéro 409824 avec siège social au 68, Merrion Square, Dublin 2, Irlande.

3. En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 28 mai 2008, le conseil d'administration a décidé d'approuver la conversion de la Société en une Société européenne (ci-après, «SE»).

4. Le conseil d'administration de la Société a rédigé le présent projet de conversion et propose aux actionnaires de la Société de convertir la forme actuelle de la Société d'une société anonyme en une SE conformément à l'article 3 paragraphe 6 et l'article 31-3 de la Loi et l'article 2 (4) et l'article 37 du Règlement comme plus amplement décrit dans le présent projet.

5. Le conseil d'administration a préparé un rapport sur les justifications juridiques et économiques de la conversion de la Société en SE et les conséquences pour les actionnaires.

Ce rapport est disponible pour les actionnaires de la Société au siège social à partir de la date de publication du présent projet de conversion au Mémorial et une copie de ce rapport peut être obtenue sans frais.

6. Les termes de la conversion de la Société en une SE sont comme suit:

I. Capital social émis de la Société

Le capital social émis de la Société est actuellement de 122.960,60 euros représenté par 294.783 actions de classe A d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune et par 320.020 actions de classe B d'une valeur nominale de 0,20 euros chacune. Par conséquent, le montant et la devise du capital social sont conformes aux dispositions de l'article 26 (2) paragraphe 2 de la Loi et des articles 41 et 42 du Règlement.

II. Implication des travailleurs

La Société n'a pas d'employés. Ses affaires et la réalisation de l'objet social de la Société sont mises en œuvre sans exception par les membres du conseil d'administration, lesquels n'ont contracté aucun contrat de travail avec la Société. Par conséquent la Directive 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 complétant le statut de la Société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs et les dispositions de la loi du 25 août 2006 la transposant ne son pas applicables.

III. Maintien de la personnalité juridique

La conversion de la Société en une SE n'aura comme conséquence ni la liquidation ni la dissolution de la Société ni la création d'une nouvelle entité juridique. Tous les droits et obligations de la Société seront automatiquement transférés à la SE au moment de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

IV. Statuts de la Société

Les statuts de la Société doivent être modifiés afin de les adapter à la forme sociale d'une SE. Il est proposé de modifier et reformuler les statuts de la Société comme suit:

"Statuts consolidés, modifiés et reformulés

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est établi par la présente entre les actionnaires une société dans la forme d'une société européenne («Societa Europea») sous la dénomination sociale de «Powergen Luxembourg SE» (ci-après, la «Société»).

La Société est régie par le Règlement (CE) N ° 2157/2001 du Conseil 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société européenne (SE) (le «Règlement») et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société acquiert la personnalité juridique à partir de la date de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et parts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et parts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé ou d'offre publique des obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et certificats de créance de toute sorte ainsi que toute sorte d'actions, valeur mobilières ou instrument financier. La Société pourra prêter des fonds y compris les fruits de ces prêts et émissions à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) aux sociétés, entreprises, entités ou autre entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt financier ou autre ou lesquelles font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (sans limitation aux sociétés mères et/ou filiales et/ou sociétés affiliées directes ou indirectes), prendre tout mesure de contrôle, de gestion ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile ou appropriée à la réalisation et au développement de son objet.

Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobilière et immobilière y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le crédit-bail, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la cons-

truction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Le siège social de la Société peut être transféré du Grand-Duché de Luxembourg vers un autre Etat-Membre de l'Union Européenne conformément aux dispositions des articles 101-1 à 101-17 de la Loi.

Le siège social de la Société et le cas échéant son administration centrale doivent se situer à tout moment dans le même Etat-Membre de l'Union Européenne.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-deux mille neuf cent soixante euros et soixante cents (122.960,60 EUR) divisé en deux cent quatre-vingt quatorze mille sept cent quatre-vingt trois (294.783) actions de classe A d'une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune et trois cent vingt mille vingt (320.020) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune (les actions de classe A et les actions de classe B seront ci-après ensemble dénommées les «actions» à moins que le contexte n'exige une autre interprétation)

La prime d'émission libérée est exclusivement allouée aux actions de classe A à l'exception de tout compte prime d'émission devant être alloué aux actions de classe B tels qu'il pourra être créé de temps à autre.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. Le transfert pourra également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe seront identiques sauf pour les droits à la distribution de revenus (y compris lors de la dissolution ou de la liquidation de la Société), tels que définis aux articles 16 et 17 des présents Statuts.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société sera convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant ensemble 10% du capital social émis de la Société peuvent demander la convocation d'une assemblée générale des actionnaires et doivent en rédiger l'ordre du jour.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéo conférence ou par des moyens similaires permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes et les autres et de communiquer avec les unes et les autres. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée ou la tenue de l'assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci pourra exercer tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 10:00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas où la Société a un actionnaire unique, elle pourra être administrée par un seul administrateur auquel cas toutes décisions pourront être valablement prises par cet administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira au moins tous les trois mois sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner par vote à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou faxsmile ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux pouvant être produits au cours de procédures judiciaires ou en d'autres circonstances, seront signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par le Règlement, par la Loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Nonobstant le paragraphe précédent, les opérations suivantes requièrent une décision expresse du conseil d'administration:

- l'acquisition de tout type de société ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit;
- la cession de toute participation dans une société ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit;
- donner des garanties ou accorder des sûretés en faveur de tiers et garantir les obligations de sociétés affiliées;
- donner un gage sur toute ou partie des avoirs de la Société et faire tout autre acte qui constituerait une hypothèque ou créer une sûreté sur toute ou partie des avoirs de la Société;
- toute proposition ou décision du conseil d'administration en relation avec le transfert du siège social de la Société;
- l'emprunter d'argent à des tiers ou des sociétés affiliées dépassant un montant de 1.000.000 EUR.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

Le solde du bénéfice annuel sera distribué conformément et sous les conditions suivantes:

Pour chaque année où la Société a des bénéfices disponibles pour distribuer, ces bénéfices sont annuellement distribués comme suit:

- (i) d'abord les actionnaires de la classe B ont droit de recevoir un dividende préférentiel par actions pour l'année concernée d'un montant de deux (2) pourcent de la valeur nominale; et
- (ii) ensuite, le solde sera distribué avec l'accord de tous les actionnaires entre les actionnaires de la classe A.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

A la liquidation et après paiement de tous les passifs, le produit net de liquidation sera distribué entre les actionnaires comme suit:

- (i) d'abord tout dividende préférentiel couru et impayé sera payé aux actionnaires de la classe B;
- (ii) ensuite chaque action de la classe A participera à parts égales à la distribution du compte de prime d'émission représentant la prime libérée en relation avec les actions de la classe A;
- (iii) ensuite chaque action de la classe B participera à parts égales à la distribution du compte de prime d'émission représentant la prime libérée en relation avec les actions de la classe B;
- (iv) ensuite les actions de la classe B recevront un montant qui n'excédera pas leur valeur nominale;
- (v) ensuite tout surplus sera distribué aux actions de la classe A exclusivement.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la Loi et le Règlement.»

V. Approbation par les actionnaires

Le présent projet de conversion en une SE doit être soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société au moins un mois après la date de sa publication au Mémorial conformément à l'article 31-3 (4) de la Loi et l'article 37 (7) du Règlement.

Luxembourg, 6th June 2008.

On behalf of the board of directors

Signature

Référence de publication: 2008070806/260/530.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02144. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Midas Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 39.025.

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Midas Asset Management S.A.", avec siège social au 37, Val Saint André, L - 1128 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger alors de résidence à Dudelange, en date du 27 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 242 du 5 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 26 avril 1996 par acte notarié publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 391 du 14 août 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ernest Hoffmann, demeurant au 1, Um Lannestack, L-8355 Garnich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Claude Thoma, demeurant au 14, rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ernest Hoffmann, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion des actions de catégorie B en actions ordinaires de catégorie A et suppression des catégories d'actions;
2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions de la société;
3. Réduction du capital social pour le ramener de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 200.000 par annulation de 399 actions (soit 99 anciennes actions ordinaires A numérotées 902 à 1000 et de 300 anciennes actions de catégories B alors numérotées B001 à B300) par remboursement à deux actionnaires au prorata des actions annulées détenues par eux à savoir pour l'un 99 anciennes actions ordinaires A alors numérotées 902 à 1.00 et pour l'autre 300 anciennes actions de catégories B alors numérotées B001 à B300.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement auxdits actionnaires.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 1.601 (mille six cent et une) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions".

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social soit 1.500 actions ordinaires de catégories A et 500 actions de catégories B qui suivant l'article 46 de la loi du 10 août 1915 disposent d'un droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de convertir les 500 (cinq cents) actions de catégories B sans droit de vote en 500 (cinq cents) actions ordinaires de catégories A et ensuite de supprimer les catégories d'actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions, le capital étant ainsi représenté par 2.000 (deux mille) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de réduire le capital social d'un montant de EUR 47.893,52 (quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents) à EUR 200.000 (deux cent mille euros).

Cette réduction de capital est réalisée:

- par annulation de 399 actions (soit 99 anciennes actions ordinaires A numérotées 902 à 1000 et de 300 anciennes actions de catégories B alors numérotées B001 à B300); et
- par remboursement à deux actionnaires au prorata des actions annulées détenues par eux à savoir pour l'un 99 anciennes actions ordinaires A alors numérotées 902 à 1000 converties en 99 actions ordinaires et pour l'autre 300 anciennes actions de catégories B alors numérotées B001 à B300 converties en 300 actions ordinaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures qui s'imposent et au remboursement auxdits actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 1.601 (mille six cent et une) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ernest Hoffmann, Jean-Claude Thoma, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mai 2008. LAC / 2008 / 20429. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008070802/202/111.

(080079386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Aerium Fairfield Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.692.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary of residence in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Farnell Services Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the British Virgin Islands Registrar under number 1440612,

here represented by Maya Van Belleghem, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given under private seal, and

Fairfield Greenwich Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices Charles Adams, Richie & Duckworth, Zephyr House, Mary Street, P.O. Box 709, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 113569,

here represented by Maya Van Belleghem, prenamed,

by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "Aerium Fairfield Capital Management S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by resolution of the board of directors (individually a "Director" and collectively the "Directors" or the "Board of Directors") of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Directors determine that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the creation, administration and management of Aerium Fairfield Special Opportunities Fund - FCP-FIS, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized as a multi-compartment specialized investment fund under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "Fund") and the issuance of statements of confirmation evidencing undivided co proprietorship interests in the Fund.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. It may further on behalf of the Fund grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose, remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the "2002 Law").

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company has a subscribed share capital of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company; such register shall mention the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares. A certificate asserting the registration may be issued by the Company upon request of registered shareholders.

Art. 6. The shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration.

Art. 7. Transfer of registered shares shall be made by written notice of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by any one Director or by one or more other persons duly authorized thereto by any one Director. If registered share certificates have been issued, the registration of the transfer in the register of shareholders shall be made only upon delivering the issued certificate to the Company.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, notify by means of a written notification to the Company their new address.

Art. 8. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) shall appoint one single attorney to represent such shareholders towards the Company. The failure to appoint such attorney will lead to the automatic suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

Art. 10. The Company may have one or several shareholder(s). The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company.

The Directors are elected by the general meeting of shareholders which shall determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office. The Directors are elected for a term not exceeding six years and shall remain in office until their successors have been elected.

The Directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

The Directors in office are re-eligible and may be removed by a decision of the general meeting of shareholders adopted at a simple majority of the votes validly cast.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise situation preventing a Director from acting as Director of the Company, the Board of Directors shall appoint, by a simple majority, a Director, who need not be a shareholder, to fill such vacancy until a general meeting of shareholders is held, which the Board of Directors shall convene within fifteen days of the new appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, at the majority of the votes of the shareholders present or represented a successor Director.

Art. 12. The Board of Directors may choose from among its Directors a chairman (the "Chairman"). It may as well choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by any one Director, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence the Board of Directors shall be presided by any other Director designated by the Board of Directors among its members present at the meeting, and in respect of shareholders' meetings, the shareholders may appoint by a simple majority any other person, as Chairman pro tempore of these meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the reasons of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent, in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or any other similar means of communication, of each of the Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any of the Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telefax, telex or email another of the Directors as his proxy. Each Director may represent one or more of his colleagues by holding written proxies.

Any of the Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication, allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors is present or represented.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every of the Directors. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman and by the secretary, or by two Directors.

Art. 14. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors, or by written consent in accordance with Article 12 hereof. The Board of Directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders are within the powers of the Directors.

The daily management of the Company as well as its representation for such management may, in conformity with article 60 of the Law of 1915, be entrusted to one or several Directors, officers and managers, shareholders or not, acting individually or jointly and who shall be designated and revoked by the Board of Directors which shall determine their powers. The Company may also delegate any special duties by an authentic proxy or by a proxy under private seal.

Art. 15. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in all circumstances by the joint signature of any two Directors, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by a resolution of the Board of Directors or by a proxy executed jointly by any two Directors, as the case may be.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Directors or any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for thereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above paragraph, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the shareholders in the next general meeting of shareholders.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 17. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors or the statutory auditor. General meetings of shareholders may also be called upon the request of shareholder(s) representing at least tent percent (10%) of the share capital of the Company. One or several shareholder(s) representing at least tent percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of shares. In case of shares held in bearer form, convening notices for every general meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the *Mémorial* and in a Luxembourg newspaper. If however all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior convening notice.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 18. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing another person, who needs not be a shareholder, as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or facsimile transmission or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

Resolutions of the sole shareholder, as the case may be, shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders to take part in any meeting of shareholders.

E. Independent auditors

Art. 19. The operations of the Company must be supervised by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be elected by the shareholders at the general meeting of shareholders which shall determine their number, their remuneration and their term of office which may not exceed six years.

The independent auditor(s) in office are re-eligible and may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

F. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's accounting year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law and the Board of Directors will fix the amount and the date of payment of such interim dividends.

G. Amendments to the articles of incorporation

Art. 22. These articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law of 1915, unless the articles of incorporation provide differently.

H. Dissolution - liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set out by these articles of incorporation or any amendment thereof, unless otherwise provided by law. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the 2002 Law.

Subscription and payment

The shares of the Company have been subscribed as follows:

	shares
- Farnell Services Ltd, prenamed	8.375
- Fairfield Greenwich Group, prenamed	4.125
TOTAL	12.500

All the shares of the Company so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

The first annual general meeting of shareholders of the Company will be held during the year 2009.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3.500.-.

General meeting of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Company shall be at:

6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

2. The following persons are appointed as Directors of the Company:

- Mr. Franck RUIMY, Chief Executive Officer, born on February 2, 1971, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom,

- Mr. Mark McKEEFERY, Chief Operating Officer, born on April 8, 1961, in New York, USA, residing professionally at 55, East 52nd Street, New York, NY 10055, USA, and

- Mr. Raymond GOEBEL, Managing Director, born on June 27, 1950, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

The term of office of the Directors hereabove appointed shall terminate at the end of the general meeting of the shareholders called to approve the accounts of the accounting year 2012 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

3. The following person is appointed independent auditor:

Ernst & Young S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771.

The term of office of the independent auditor hereabove appointed shall terminate at the end of the general meeting of the shareholders called to approve the accounts of the accounting year 2012 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Farnell Services Ltd, une société en commandite par actions constituée et régie selon la loi des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1440612,

ici représentée par Maya Van Belleghem, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Fairfield Greenwich Limited, une société à responsabilité limitée (company with limited liability) constituée et régie selon la loi des Iles Caïmans, ayant son siège social aux prémisses de Charles Adams, Richie & Duckworth, Zephyr House, Mary Street, P.O. Box 709, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, Indes Occidentales Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 113569,

ici représentée par Maya Van Belleghem, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Aerium Fairfield Capital Management S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du conseil d'administration (individuellement un "Administrateur" et collectivement les "Administrateurs" ou le "Conseil d'Administration") de la Société.

Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, sont survenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la création, l'administration et la gestion de Aerium Fairfield Special Opportunities Fund - FCP-FIS, un fonds commun de placement établi en la forme d'un fonds d'investissement spécialisé à compartiment multiple conformément à la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (le "Fonds") et la délivrance de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des propriétaires de parts du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi de 2002").

B. Capital social - actions

Art. 5. La Société a un capital souscrit de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions. Un certificat attestant de l'inscription pourra être émis par la Société sur demande de l'actionnaire nominatif.

Art. 6. Les actions peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

Art. 7. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire ayant les pouvoirs à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des Administrateurs, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par l'un des Administrateurs. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis, l'inscription du transfert ne sera effectuée qu'après la remise à la Société du certificat d'actions émis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires nominatifs peuvent à tout moment notifier leur nouvelle adresse au moyen d'une communication écrite adressée à la Société.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter les copropriétaires de l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension automatique de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 9. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de(s) l'actionnaire(s) prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs pourra être exercé.

Art. 10. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les Administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Les Administrateurs en fonction sont rééligibles et ils pourront être révoqués par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

En cas de vacance d'un Administrateur à la suite de décès, de démission, ou autre situation l'empêchant d'exercer ses fonctions d'Administrateur de la Société, le Conseil d'Administration élira, à la majorité simple, un Administrateur, qui n'aura pas besoin d'être actionnaire, pour assurer temporairement la vacance jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, sur convocation du Conseil d'Administration, dans un délai de quinze jours suivant la nouvelle nomination. A cette assemblée générale, les actionnaires pourront élire, à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés, un nouvel Administrateur.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses Administrateurs un président (le "Président"). Il pourra en outre choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui sera en charge de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que ceux des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de tout Administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration sera présidé un autre Administrateur désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres présents à la réunion, et pour les assemblées générales des actionnaires, les actionnaires désigneront à la majorité simple toute autre personne, comme Président pro tempore de ces assemblées et réunions.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf circonstances d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de ces circonstances seront mentionnées dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cet avis de convocation par consentement de chacun des Administrateurs, donné par écrit ou par câble ou télégramme ou télex ou télécopie ou email ou tout autre moyen de communication similaire. Un avis de convocation spécifique ne sera pas requis pour les réunions individuelles se tenant aux heures et aux endroits fixés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

Chacun des Administrateurs pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre des Administrateurs comme son mandataire. Chaque Administrateur pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues, en vertu de procurations par écrit.

Chacun des Administrateurs pourra participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires, par lesquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions ne seront prises qu'avec l'approbation de la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion le nombre de voix en faveur d'une résolution et le nombre de voix en défaveur d'une résolution seront égaux, le Président aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les Administrateurs. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura présidé la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux qui seront produits au cours de procédures judiciaires ou autres seront signés par le Président et par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 14. Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par consentement écrit conformément à l'Article 12 ci-dessus. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des activités de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence des Administrateurs.

L'administration quotidienne de la Société ainsi que sa représentation dans le cadre de cette administration pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915, être confiées à un ou plusieurs Administrateurs, fondés de pouvoir et gérants, actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement et qui seront désignés et révoqués par le Conseil d'Administration lequel déterminera leurs pouvoirs. La Société pourra également déléguer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par une résolution du Conseil d'Administration ou par une procuration signée conjointement par deux Administrateurs, suivant le cas.

Art. 16. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec une autre société ou firme ne pourra être affectée ou annulée par le fait que les Administrateurs ou qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a un intérêt quelconque dans telle convention ou autre transaction, ou par le fait qu'il(s) soi(en) t un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme. A moins que le contraire ne soit disposé ci-après tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en toutes matières en relation avec de pareils contrats ou pareilles affaires.

Nonobstant le paragraphe qui précède, dans l'hypothèse où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette transaction, et rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir aux actionnaires à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

D. Décisions collective des actionnaires

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société. Si la Société ne comprend qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront sur convocation du Conseil d'Administration ou du commissaire aux comptes. Les assemblées générales des actionnaires pourront également avoir lieu sur demande des (d'un) actionnaire (s) représentant dix pourcent (10%) au moins du capital social de la Société. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peut/peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à la suite d'un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. En cas d'actions détenues en la forme au porteur, les convocations pour toute assemblée générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg. Si toutefois tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, le deuxième mercredi du mois de juin à 11h00 au siège social ou à tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation.

Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour bancaire ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 18. Les quorums et délais requis par la loi seront applicables à l'avis de convocation et à la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation effective de ces personnes à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant, une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, comme mandataire, par écrit ou par câble ou par télégramme ou par télex ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Chaque actionnaire peut voter au moyen de procurations envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la ou les proposition(s) soumise(s) à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur de, contre ou de s'abstenir de voter pour chaque proposition en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée ou une abstention, sont nuls. La Société prendra uniquement en compte les formulaires de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Les décisions de l'actionnaire unique, le cas échéant, sont inscrites dans un procès-verbal.

Le Conseil d'Administration déterminera toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à une assemblée générale des actionnaires.

E. Réviseur d'entreprises

Art. 19. Les activités de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(ont) désigné(s) par les actionnaires au cours de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six ans.

Le(s) réviseurs(s) d'entreprises en fonction est/sont rééligibles et pourra(ont) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

F. Année comptable - comptabilité - distribution des bénéfices

Art. 20. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 21. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve exigée par la loi. Ce prélèvement cessera d'être requis lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur recommandation du Conseil d'Administration, la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Elle pourra décider d'allouer tout ou partie du restant à une réserve ou à une réserve de provision, pour le reporter à l'année comptable suivante ou le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec la loi et le Conseil d'Administration fixera le montant et les dates de paiement de tels dividendes intérimaires.

G. Modifications des statuts

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requis par la Loi de 1915, sauf si les statuts en disposent autrement.

H. Dissolution - liquidation

Art. 23. La dissolution de la Société sera décidée par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts, à moins que la loi ne prévoie autrement. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et déterminant leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 24. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à celles de la Loi de 2002.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

	actions
- Farnell Services Ltd, prénommée	8.375
- Fairfield Greenwich Group, prénommée	4.125
TOTAL	12.500

Toutes les actions de la Société telles que souscrites ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale des actionnaires de la Société se tiendra en 2009.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 3.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, prénommés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi:

6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs de la Société:

- M. Franck Ruimy, Chief Executive Officer, né le 2 février 1971 à Casablanca, Maroc, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume-Uni;

- M. Mark McKeefry, Chief Operating Officer, né le 8 avril 1961, à New York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 55, East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis; et

- M. Raymond Goebel, Administrateur Délégué, né le 29 juin 1950, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg.

La durée du mandat des Administrateurs nommés ci-avant, se terminera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2012 ou toute autre date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

3. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises de la Société:

Ernst & Young S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social est au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

La durée du mandat du réviseur nommé ci-avant, se terminera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2012 ou toute autre date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VAN BELLEGHEM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2008. Relation: LAC/2008/20226. — Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008066227/242/553.

(080076336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Amsterdam International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.414.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

AMSTERDAM INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 35.414.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle JUNG, et liquidateur Maître Karima ROUIZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 31 décembre 2007 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e Karima ROUIZI

Le liquidateur

Référence de publication: 2008066101/9023/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06648. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.764,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.600.

Il résulte d'un contrat de cession du 22 avril 2008 que les 10,000 parts sociales de classe «A» de la Société détenues par Morgan Stanley Malbec LLC ont été transférées à Morgan Stanley Batherm Limited, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208997,

Il résulte d'un contrat de cession du 24 avril 2008 que les 1,764 parts sociales de classe « » de la Société détenues par Morgan Stanley Batherm Propus Limited ont été transférées à Morgan Stanley Limited, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208997,

de sorte que toutes les parts sociales de Classe A et de Classe de la Société sont désormais détenues par Morgan Stanley Batherm Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008066154/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.760,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

Il résulte d'un contrat de cession signé le 22 avril 2008 que les 500 parts sociales de Classe «A» détenues par Morgan Stanley Biscay LLC, ont été cédées à Morgan Stanley Creedy Limited, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC208959.

Il résulte d'un contrat de cession signé le 24 avril 2008 que les 88 parts sociales de Classe «B» détenues par Morgan Stanley Malabar Limited, ont été cédées à Morgan Stanley Creedy Limited, ayant son siège social à Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC208959.

de sorte que toutes les parts sociales de classe A et de classe B de la Société sont désormais détenues par Morgan Stanley Creedy Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008066152/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Twin Holding 1 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.604.578,80.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.271.

L'associé unique de la Société TWIN HOLDING 1 S.A.R.L., a décidé en date du 6 mai 2008, d'accepter la démission de:

- Monsieur Stephen Kempen de son poste de gérant B de la Société avec effet au 15 janvier 2008.

- Monsieur David Williams de son poste de gérant B de la Société avec effet au 25 mars 2008.

L'associé unique de la Société a également pris la décision de nommer:

- Madame Denise Fallaize, née le 9 décembre 1963 à Guernsey, United Kingdom, et ayant pour adresse professionnelle: Third Floor Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter Port - Guernsey GY1 2HJ, United Kingdom, gérant B de la Société avec effet au 15 janvier 2008.

- Monsieur Richard Newton, né le 5 janvier 1974 à Edinburgh, United Kingdom, ayant pour adresse professionnelle le 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, gérant B de la Société avec effet au 25 mars 2008.

En conséquence de ce qui précède le conseil de gérance est composé comme suit:

- Geoffrey Henry as A manager,
- Marc Feider as A manager,
- Richard Newton as B manager, and
- Denise Fallaize as B manager.

Il convient de noter que l'adresse du siège social des associés de la Société ci-dessous a changé:

Almack Unleveraged 1, L.P.

Siège social de la personne morale:

61 Aldwych, London WC2B 4AE, United Kingdom

Almack Leveraged 1, L.P.

Siège social de la personne morale:

61 Aldwych, London WC2B 4AE, United Kingdom

Pour extrait conforme et sincère

TWIN HOLDING 1 S.A.R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008066150/5499/36.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Nalozo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.655.772,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.773.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Nalozo Topco S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Company Registry under number B 133.519, (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal, on February 29th 2008.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Nalozo S. à r.l." (the "Company"), a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.773 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 11 October 2007, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2952 dated 19 December 2007 (page 141667),

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the creation of class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares") and class C shares (the "Class C Shares", together with the Class A Shares and Class B Shares, the "Shares"), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) Class B Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 47,643,272.- (forty-seven million six hundred forty-three thousand two hundred seventy-two Euros) in order to raise it from its current

amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 47,655,772.- (forty-seven million six hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-two Euros) by creating and issuing 11,711,367 (eleven million seven hundred eleven thousand three hundred sixty-seven) new Class A Shares (the "New Class A Shares"), 35,931,904 (thirty-five million nine hundred thirty-one thousand nine hundred four) new Class B Shares (the "New Class B Shares") and 1 (one) new Class C Share (the "New Class C Share") having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, by way of contribution in cash.

Subscription and payment

There appears:

The Sole Shareholder declares to subscribe to and fully pay in the 11,711,367 (eleven million seven hundred eleven thousand three hundred sixty-seven) New Class A Shares and 35,931,904 (thirty-five million nine hundred thirty-one thousand nine hundred four) New Class B Shares of EUR 1 (one Euro) each, for a total amount of EUR 47,643,271.- (forty-seven million six hundred forty-three thousand two hundred seventy-one Euros) by contribution in cash in a total amount of EUR 47,643,271.- (forty-seven million six hundred forty-three thousand two hundred seventy-one Euros). The total contribution of EUR 47,643,271.- (forty-seven million six hundred forty-three thousand two hundred seventy-one Euros) relating to such 11,711,367 (eleven million seven hundred eleven thousand three hundred sixty-seven) New Class A Shares and 35,931,904 (thirty-five million nine hundred thirty-one thousand nine hundred four) New Class B Shares is hereby entirely allocated to the share capital of the Company.

There also appears:

PERMIRA IV L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on February 29th, 2008, declares to subscribe and fully pay in the 1 (one) New Class C Share for a total amount of EUR 1 (one Euro) by contribution in cash in a total amount of EUR 1. The total contribution of EUR 1.- (one Euro) relating to such 1 (one) New Class C Share is hereby entirely allocated to the share capital of the Company.

So that the amount of EUR 47,643,272.- (forty-seven million six hundred forty-three thousand two hundred seventy-two Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

It is acknowledged that the new subscriber is now a Shareholder of the Company and as such is entitled to vote on the remaining resolutions. It declares itself sufficiently informed of the remaining items on the agenda and waives any convening formalities.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at EUR 47,655,772.- (forty-seven million six hundred fifty-five thousand seven hundred seventy-two Euros) represented by 11,711,367 (eleven million seven hundred eleven thousand three hundred sixty-seven) class A shares (the "Class A Shares"), 35,944,404 (thirty-five million nine hundred forty-four thousand four hundred four) class B shares (the "Class B Shares") and 1 (one) class C share (the "Class C Share" together with the Class A Shares and Class B Shares, the "Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of Shares in existence."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two hundred forty-four thousand euro (EUR 244.000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Nalozo Topco S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.519, (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée en date du 29 février 2008.

Laquelle, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de "Nalozo S. à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.773 et constituée selon les lois luxembourgeoises par un acte notarié du 11 octobre 2007, du notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2952 du 19 décembre 2007 (page 141667),

Adopte ici les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des statuts de la Société (les «Statuts»):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la création de parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), de parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") et de parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C" ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B, les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12,500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 47.643.272,- (quarante-sept millions six cent quarante-trois mille deux cent soixante-douze Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) au montant de EUR 47.655.772,- (quarante-sept millions six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-douze Euros) par la création et l'émission de 11.711.367 (onze millions sept cent onze mille trois cent soixante-sept) nouvelles parts sociales de catégorie A (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie A"), de 35.931.904 (trente-cinq millions neuf cent trente et un mille neuf cent quatre) nouvelles parts sociales de catégorie B (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B") et 1 (une) nouvelle part sociale de catégorie C (les "Nouvelle Part Sociale de Catégorie C") ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et libération

A comparu:

L'Associé Unique déclare souscrire et entièrement libérer les 11.711.367 (onze millions sept cent onze mille trois cent soixante-sept) Nouvelles Parts de Catégorie A et les 35.931.904 (trente-cinq millions neuf cent trente et un mille neuf cent quatre) Nouvelles Parts de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, pour un montant total de EUR 47.643.271,- (quarante-sept millions six cent quarante-trois mille deux cent soixante et onze Euros), par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 47.643.271,- (quarante-sept millions six cent quarante-trois mille deux cent soixante et onze Euros). L'apport total de EUR 47.643.271,- (quarante-sept millions six cent quarante-trois mille deux cent soixante-et-onze Euros) correspondant à 11.711.367,- (onze millions sept cent onze mille trois cent soixante-sept) Nouvelles Parts de Catégorie A et 35.931.904 (trente-cinq millions neuf cent trente et un mille neuf cent quatre) Nouvelles Parts de Catégorie B est dès lors alloué au capital social de la Société.

A aussi comparu:

PERMIRA IV L.P.2 un limited partnership immatriculé à Guernsey en vertu du Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (tel que modifié), agissant par son manager, PERMIRA IV MANAGERS L.P., un limited partnership immatriculé à Guernsey en vertu du Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (tel que modifié), agissant par son general partner PERMIRA IV MANAGERS LIMITED dont le siège social est à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, représenté par Madame Corinne PETIT, prénommé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 février 2008, déclare souscrire, par un apport en numéraire, à 1 (une) Nouvelle Part Sociale de Catégorie C. Cette 1 (une) Nouvelle Part Sociale de Catégorie C est entièrement libérée par un apport en numéraire. L'apport total de EUR 1,- (un Euro) correspondant à une telle Nouvelle Part Sociale de Catégorie B est dès lors alloué au capital social de la Société.

De sorte que le montant de EUR 47.643.272,- (quarante-sept millions six cent quarante-trois mille deux cent soixante-douze Euros) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de laquelle a été donné dûment au notaire.

Il est reconnu que le nouveau souscripteur est dès maintenant un Associé de la Société et en tant que tel est autorisé à voter sur les résolutions suivantes. Il déclare avoir été suffisamment informé des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée et renonce à toutes les exigences et formalités de convocation.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises dans la précédente résolution, lequel sera rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 47.655.772,- (quarante-sept millions six cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-douze Euros) représenté par 11.711.367 (onze millions sept cent onze mille trois cent soixante-sept) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A" et 35.944.404 (trente-cinq millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quatre) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B" et 1 (une) part sociale de catégorie C (la "Part Sociale de Catégorie C" ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B, les "Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociales donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des Parts Sociales existantes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ deux cent quarante-quatre mille euros (244.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008. LAC/2008/9959. — Reçu deux cent trente-huit mille deux cent seize euros trente-six cents Eur1% = 238.216,36.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043114/5770/176.

(080046627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Immo-Brouch, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 52, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 1.745.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Pierre Germain WEYDERT, commerçant, né le 18 septembre 1948 à Luxembourg, veuf de Madame Linda Josette BLAU, demeurant au 101, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel.

2. Monsieur Mathieu Pierre-Germain WEYDERT, étudiant, né le 25 novembre 1988 à Luxembourg, demeurant au 52, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société IMMO-BROUCH, Société civile immobilière (ci-après la "Société"), avec siège social au 52, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1745, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 4 octobre 1983.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 24 juillet 2006.

- Le capital social est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (2.479,- EUR), représenté par cent (130) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant sub 1 Pierre Germain WEYDERT et feu son épouse Linda Josette BLAU étaient les seuls sociétaires, à raison de dix (10) parts d'intérêt pour le premier et de quatre-vingt-dix (90) parts d'intérêt pour la seconde, de la Société.

- Le comparant sub 2 est le fils unique de Madame Linda Josette BLAU, épouse de Monsieur Pierre Germain WEYDERT, en son vivant employée privée, ayant demeuré en dernier lieu 52, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

- Madame Linda Josette BLAU, préqualifiée, est décédée à Luxembourg, le 28 juin 2007.

- Après son décès il n'a pas été dressé d'inventaire.

- Les époux Pierre Germain WEYDERT et Linda Josette BLAU étaient mariés sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage, reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 novembre 2004, enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 novembre 2004, volume 902, folio 44, case 4, et transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 12 novembre 2004, volume 1887, numéro 109.

- Suivant son testament olographe daté à Luxembourg, le 24 juillet 2001, déposé au rang des minutes suivant acte, reçu par le notaire instrumentant, suivant acte de dépôt du 26 septembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2007, sous la relation GRE/2007/4336, la défunte a disposé de l'intégralité de sa succession au profit de son fils, Monsieur Mathieu Pierre-Germain WEYDERT, préqualifié.

- En vertu du testament olographe prémentionné du 24 juillet 2001, la succession de la défunte est échue en totalité à son fils Monsieur Mathieu Pierre-Germain WEYDERT, préqualifié.

- Le comparant sub 2 est ainsi devenu propriétaire des quatre-vingt-dix (90) parts d'intérêt de la Société qui étaient détenues par feu Madame Linda Josette BLAU, préqualifiée.

- En conséquence il y a lieu de le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Les parts d'intérêt précitées sont réparties comme suit:

1. Monsieur Pierre Germain WEYDERT, préqualifié, dix parts d'intérêt,	10
2. Monsieur Mathieu Pierre-Germain WEYDERT, préqualifié, quatre-vingt-dix parts d'intérêt	90
Total: cent parts d'intérêt	100"

- Par ailleurs les sociétaires nomment Monsieur Pierre Germain WEYDERT, préqualifié, comme gérant unique de la Société et ce pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WEYDERT - WEYDERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2008, Relation GRE/2008/1928. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008065444/231/62.

(080073599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Hegeling Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.115.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social de la société le 14 septembre 2007 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 8 juin 2007.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

M^e Beatriz Garcia, Avocate, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008066183/536/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04415. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.740,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 22 avril 2008 que Morgan Stanley Biscay LLC, ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, inscrite au «Secretary of State of Delaware», Etats-Unis, sous le numéro 3505338, a vendu ses 499 parts sociales de Classe "A" à Morgan Stanley Adur Limited, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208996, de sorte que toutes les partes sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Morgan Stanley Adur Limited: 499 parts sociales de Classe A;
- Morgan Stanley Shannon Limited: 88 parts sociales de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour la société
Polyxeni Kotoula / Jorge Pérez Lozano
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008066155/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.996,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Il résulte d'un contrat de cession du 22 avril 2008 que les 500 parts sociales de classe «A» de la Société détenues par Morgan Stanley Biscay LLC ont été transférées à Morgan Stanley Lowman Limited, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208955,

Il résulte d'un contrat de cession du 24 avril 2008 que les 88 parts sociales de classe «B » de la Société détenues par Morgan Stanley Hoxne Limited ont été transférées à Morgan Stanley Lowman Limited, ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caimans inscrite au Registre de Commerce des Iles Caimans sous le numéro MC 208955,

de sorte que toutes les parts sociales de classe A et de classe B de la Société sont désormais détenues par Morgan Stanley Lowman Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008066153/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Tamarind Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.487.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

TAMARIND HOLDING S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 58.487.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle JUNG, et liquidateur Maître Karima ROUIZI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 31 décembre 2007 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e Karima ROUIZI

Le liquidateur

Référence de publication: 2008066102/9023/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06644. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Azur Vintages s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Elite Trading s.à r.l.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.544.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme «GROUPE AZUR S.A.», ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.352,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 avril 2008, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "ELITE TRADING s.à r.l." (numéro d'identité: 2007 24 25 880), avec siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.544, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1500 du 19 juillet 2007,

requiert le notaire d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société de «ELITE TRADING s. à r.l.» en «AZUR VINTAGES s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3. La société prend la dénomination de AZUR VINTAGES s.à r.l.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 9 mai 2008. Relation: CAP/2008/1455. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008066575/236/38.

(080075228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Société de Développement Immobilier Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.598.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue au siège social de la société le 5 mai 2008 à 11.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federico Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008066184/536/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Mark IV Luxembourg Transportation Technologies Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.852.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} février 2008

Première résolution

Le commissaire à la liquidation présente son rapport et les résultats de son rapport au 1^{er} février 2008. Ce rapport restera annexé au présent extrait pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

70113

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport du liquidateur ainsi que le rapport du commissaire à la liquidation et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la mise en liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans chez CIE Luxembourg S.à r.l., 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008066488/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

RH & PARTNER Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.191.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 avril 2008 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la réélection de Messieurs

Andrej Hrovat, 9, Grellingstrasse, CH-4020 Basel

Patrick Kissling, 9, Grellingstrasse, CH-4020 Basel

Frédéric Fasel, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pierre-Alain Eggly, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Jerry Hilger, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

à la fonction d'administrateur pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2. L'Assemblée a approuvé la réélection des réviseurs, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle ou se terminant le jour où leurs successeurs seront nommés.

Pour RH & PARTNER Investment Funds

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008066179/52/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pegase Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.359.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 6 février 2008 a résolu de mettre fin au mandat de délégué à la gestion journalière de M. Jerry Hilger avec effet au 8 septembre 2006.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 13 mai 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Olivier Ferrari, M. Yves Martignier, M. Pierre Etienne, M. Jerry Hilger and M. Frédéric Fasel pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Pegase Investment
Pictet Funds (Europe) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008066177/52/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05623. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

DB Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 138.598.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société de droit Anglais INTRARETO Ltd., ayant son siège social à Cardiff, U.K., with company number 6490611; ici représentée par Monsieur Johan Vrolijk, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet, raison sociale, durée, siège

Art. 1^{er} . La société a en outre pour objet le consulting et la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 2. La société prend la dénomination de "DB Plus S.à R.L." et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 30.000,- (trente mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 300,- (trois cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par le comparant prénommé, par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 30.000,- (trente mille US dollar), représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 014 de la société anonyme de droit de la République de Panama "VIP CAPITAL INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à Panama City (République de Panama), 50th Street, Global Plaza Tower, 19th Floor, Suite 19-H, constituée par acte numéro 2477 reçu par le Notaire Augusto Cesar Arosemena SAN-TAMARIA, de résidence à Panama-City (République de Panama) en date du 21 mars 2007, enregistrée à "The Public Registry Office of Panama, Section Mercantile, Card 560658, Document 1104535" en date du 23 mars 2007.

L'associé prénommé dépose sur le bureau du notaire instrumentant le dit certificat, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence de l'action et de son apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation du titre représentatif de cette action et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par le cédant.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance, assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 20.000,- (vingt mille Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Theodorus Wilhelmus van KAMPEN, consultant, demeurant à ul. Zawiszy Czarnego 30, 37-700, Premysl, Pologne.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-7526 Mersch, 14, Um Miescherbiérg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. VROLIJK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008. Relation: LAC/2008/14398. — Reçu à 0,5 %: quatre-vingt quinze euros quarante et un cents (95,41€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008066649/211/118.

(080074667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Dofleini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.821.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 avril 2008

1) La société ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2) La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée réviseur d'entreprise chargé de l'audit des comptes annuels au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOFLEINI S.à r.l.

Adriana DE ALCANTARA

Référence de publication: 2008066098/8619/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06344. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Defilippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.822.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 avril 2008

1) La société ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2) La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée réviseur d'entreprise chargé de l'audit des comptes annuels au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DEFILIPPI S.à r.l.

Adriana DE ALCANTARA

Référence de publication: 2008066099/8623/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06343. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.813.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 avril 2008

- 1) La société ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
- 2) La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée réviseur d'entreprise chargé de l'audit des comptes annuels au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BLUE RINGED S.à r.l.

Adriana DE ALCANTARA

Référence de publication: 2008066097/8616/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06347. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Long Term Investment Fund (SIA), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.981.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. J. Carlos JARILLO, M. Pierre ETIENNE, M. Jerry HILGER, M. Frédéric FASEL and Mrs Michèle BERGER pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour Long Term Investment Fund (SIA)
Pictet Funds (Europe) S.A.
Christian JEANROND / Grégory FOUREZ

Référence de publication: 2008066182/52/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

SPF - Sierra Portugal Feeder 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.750.

—
EXTRAIT

En date du 14 mars 2008, l'associé unique de la Société, Portlux Assets 1 S.à r.l., a changé sa dénomination sociale en "SPF - SIERRA PORTUGAL FEEDER 1" et a adopté la forme juridique d'une société en commandite par actions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008066196/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05862. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

EFA Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 99.868.

—
Extrait d'une résolution circulaire prise par le Conseil d'Administration en date du 18 mars 2008

Nomination du président du Conseil

«Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, le Conseil décide de reconduire M. Jean-Claude Finck comme président du Conseil à compter de la dernière assemblée générale ordinaire et pour la durée de son mandat d'administrateur.»

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Extraits certifiés sincères et conformes

EFA PARTNERS, Société Anonyme

Christophe Becue

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008051815/6300/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05693. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2008.

Mima Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.153.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2007 que l'associé unique ITW Participations S.à r.l. a changé d'adresse. La nouvelle adresse est: 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Christian Gérard

Gérant

Référence de publication: 2008066157/6679/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Jadelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.093.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2008

Résolution

Suite à la démission de M. Achille Severgnini en tant que commissaire aux comptes, l'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration en date du 9 avril 2008 de nommer Mme Isabelle Lambert, employée privée, résidant 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

M. Xavier Mangiullo ayant démissionné de son poste d'administrateur, l'Assemblée décide de nommer Mme Virginie Derains, employée privée, résidant 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2008066197/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

BRE/DB Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.324.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1192 du 13 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008066845/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06123. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.099.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008067603/5770/12.

(080075532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

KGH International III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.302.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008067604/5770/12.

(080075515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.453.

—
Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 22 avril 2008, acte n° 206 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX, Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008067599/208/14.

(080075716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 85.567.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2007 que l'associé unique ITW Participations S.à r.l. a changé d'adresse. La nouvelle adresse est: 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Maurits De Smedt

Gérant

Référence de publication: 2008066156/6679/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Père Jean De Laet, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg F 321.

—
L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Rudi LEYS, expert-comptable/conseil fiscal, né à Anderlecht (Belgique) le 22 août 1962, demeurant à B-1830 Machelen, Heirbaan, 179,

ici représenté par Monsieur Gérard LUSATTI, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France), en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2008.

2.- Monsieur Pascal GEERS, comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 31 mars 1958, demeurant à B-1600 Sint Pieters Leeuw, J. Vanderstraetenstraat, 232,

ici représenté par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2008.

3.- Monsieur Marc DE LAAT, assureur, né à Uccle (Belgique) le 19 août 1962, demeurant à B-1703 Schepdaal, Eks-terstraat, 32,

ici représenté par Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl, en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2008.

Les trois prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls membres de l'association sans but lucratif "PERE JEAN DE LAAT" (numéro d'identité 2003 61 02 617), avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro F 321, constituée suivant acte sous seing privé daté du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 83 du 21 janvier 2004,

ont requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les membres décident de transférer le siège social de L-8287 Kehlen, Zone Industrielle à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de l'association sans but lucratif pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. "Le siège de l'association est établi à Pétange."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à l'association sans but lucratif en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LUSATTI, J. M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 avril 2008, Relation: CAP/2008/1316. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 mai 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008066576/236/45.

(080075197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2008.

Actaris Metering Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.022.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposés en date du 24 janvier 2008 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, L080013052.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Signé par Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008067610/5770/17.

(080075664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Adelaide Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.733.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008067608/5770/12.

(080075441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Halogen Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 39.773.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008067609/5770/12.

(080075450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 mai 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2008:

- Monsieur Adlai McMillan PATE III, demeurant à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique), Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur J. W. HOPKINS, demeurant à Fort Worth, Texas (Etats-Unis d'Amérique);

- Mrs Susan G. PATE, demeurant à Aledo, Texas, (Etats-Unis d'Amérique).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2008:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008067769/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Immobilière de Berchem A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.011.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 19 mars 2008

Première résolution.

La société Luxembourg Financial Services S.A., domiciliée à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, est remplacée en qualité de président du conseil d'administration par la société Luxembourg Financial Services II S.A., domicilié à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen et ce avec effet au 22/05/2007.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 19/03/2008.

LES MEMBRES DU BUREAU

Jeannot MOUSEL / Gisèle KLEIN / Nadine NOYER

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008067765/3220/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Jesté A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.678.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue au siège social de la société en date du 19 mars 2008*

Première résolution

La société Luxembourg Financial Services S.A., domiciliée à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, est remplacée en qualité de président du conseil d'administration par la société Luxembourg Financial Services II S.A., domicilié à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen et ce avec effet au 22/05/2007.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 19/03/2008.

LES MEMBRES DU BUREAU

Jeannot MOUSEL / Gisèle KLEIN / Nadine NOYER

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008067762/3220/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Sopica Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.963.

—
EXTRAIT

Par son courrier du 07 mars 2008, la société Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à «Le Dôme» Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, BP 351 - L-2013 Luxembourg, a démissionné de son poste de Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008067781/677/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Keystar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.599.

—
Le siège de MONTBRUN REVISION S. à r. l., commissaire aux comptes, est transféré au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008067768/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Samiral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.214.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 avril 2008

- Est élu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Rubino MENSCH, administrateur et Président démissionnaire.

- Est élu président du conseil d'administration

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008067770/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Industrielle Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 43.599.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2010:

- TS Accounting S.A., 1 Riva Albertolli, Lugano, Switzerland.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008067767/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06160. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Fagus Multimanager, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 64.333.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, que Messieurs Mario Maiani, Emanuele Cesarini, Maria Livia Rossi et Marco Calzi ont été réélus, et que Monsieur Renzo Giacobbi, Strada Canelli 10, Borgo Maggiore 47893 République de San Marino, a été élu, en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2009.

PricewaterhouseCoopers S.a.r.l., ont été réélus en leur qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fagus Multimanager
The Bank of New York (Luxembourg) S.A.
Petra Ries / Claudia Vago
Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2008067771/1163/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Retail Operating Company Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 90.938.

Le conseil de gérance confirme sa composition actuelle comme suit:

Hugo Detré, gérant,

nommé, le 1^{er} mars 2008 jusqu'à la fin de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;

René Kremer, gérant, président;

nommé, le 1^{er} août 2006 jusqu'à la fin de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;

Jerry Maertz, gérant,

nommé, le 1^{er} décembre 2006 jusqu'à la fin de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

R. Kremer

Gérant

Référence de publication: 2008067759/1701/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Banque Hapoalim (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.622.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour BANQUE HAPOALIM (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008067692/1351/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06474. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Grassetto International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.674.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 avril 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Fausto NUNZI, commercial, demeurant à 2, Via Guido d'Arezzo 00196 Rome, Italie, administrateur délégué.
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 avril 2008

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Fausto NUNZI, commercial, demeurant à 2, Via Guido d'Arezzo, 00196 Rome, Italie,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008067777/534/30.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Argenta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.881.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

M^e Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2008067699/283/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08664. - Reçu 142,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Vermietungsgesellschaft Objekt 12, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 17.573.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 avril 2006 de modifier la durée des mandats des gérants, Messieurs Hans-Bernd vor dem Esche et Eberhard Graf, et de les nommer pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008067682/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Deja Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4955 Bascharage, 12, rue des Lilas.
R.C.S. Luxembourg B 112.863.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 14 avril 2007 aux administrateurs et aux actionnaires de la société DEJA SOPARFI S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 14 avril 2007.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Pour la société DEJA SOPARFI S.A.
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.
Signature

Référence de publication: 2008067656/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Elite Distribution S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 103.616.

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la société Elite Distribution S.A. en date du 15 mai 2008 à 16.00 heures les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Décision

Les membres présents ou représentés décident à l'unanimité de nommer Mademoiselle Marga Mengato, commerçante, domiciliée à 6, rue du Général de Gaulle, F-54870 Cons-La-Granville, née le 30 juillet 1982 à Esch/Alzette, au poste d'administrateur de la société Elite Distribution S.A.

Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Marga Mengato commence le 14 mai 2008 et se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Décision

Les membres présents ou représentés décident à l'unanimité de nommer Mademoiselle Marga Mengato, commerçante, domiciliée à 6, rue du Général de Gaulle, F-54870 Cons-La-Granville, née le 30 juillet 1982 à Esch/Alzette, comme Administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel de la société Elite Distribution S.A.

Le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Marga Mengato commence ce jour et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Bureau
Signature / Signature
Le Président / Le Secrétaire

Nathalie Benny / Anne Benny / Fabio Miconi
Membres du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008067758/2741/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Cercle Carré Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6140 Junglinster, 3, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 112.360.

Il résulte d'une lettre adressée en date du 13 mars 2008 aux administrateurs et aux actionnaires de la société CERCLE CARRE IMMOBILIERE S.A. que la décision suivante a été prise:

- Démission de la société COMPTIS S.A. (en liquidation) en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat à la date du 13 mars 2008.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

Pour la société **CERCLE CARRE IMMOBILIERE S.A.**

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008067660/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

European Quality Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.921.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008067691/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06544. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Empe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 40.514.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 7 mai 2008 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sarl et PROCEDIA Sarl établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 7 mai 2008 à 12 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour **EMPE A.G.**

Signature

Référence de publication: 2008067782/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.
